*Conseil Municipal de Feuquières-en-Vimeu*

# Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la salle socioculturelle, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03/12/20, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :
MM. DAVERGNE Bernard, MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, BOULANGER Carol, CREUSET Thierry, LEROUX Pascal, ISRAEL Pascal, LOUCHART André, CHIVOT Daniel, BECQUET Francis, Mmes HECKMANN Maryline, BARBIER Stéphanie, TULIER Nathalie, HAUTIN Magali, AVISSE CUVIER Elise, NEVEU Justine, NOEL Stéphane, BOCLET Laure.
M. POTEL Pascal, arrivé à 18h40 au point 2, Mme PLATEL Anne arrivée à 18h40 au point 2
Etaient absents excusés : M. LEGER Thomas, Mme FREMANGER Valérie, Mme DELAVIGNE Véronique ayant donné procuration à Mme Anne PLATEL,
Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M Carol BOULANGER** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Lecture est faite du précédent compte rendu, lequel est adopté à l'unanimité.

## 1) MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE

M. le maire fait part à l'assemblée de la proposition du cabinet A4 Architectes relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre de secours, celle-ci s'élève à 21 070,00 € H.T soit 10,4 % du montant prévisionnel des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition, et autorise M. le maire à la signer.

## 2) CONVENTION RELATIVE AUX ENFOUISSEMENTS DE RESEAUX RUE HENRI BARBUSSE

M. le maire donne lecture de la convention proposée par la FDE80 relative à l'enfouissement des réseaux et aux travaux d'éclairage public de la rue Henri Barbusse, laquelle se décompose comme suit :

- Travaux d'enfouissement des réseaux électriques :
- Coût des travaux HT (TVA prise en charge par la FDE) : 136 559.23 €
- Participation de la FDE : 74 411,86 €
- Reste à charge pour la commune : 62 147,37 €
- Travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication :
- Coût des travaux HT (TVA prise en charge par la FDE) : 53 340,55 €
- Participation de la FDE : 21 336.22 €
- Reste à charge pour la commune : 32 004.33 €
- Travaux d'éclairage public :
- Coût des travaux TTC (TVA prise en charge par la commune) : 84 825,64 €
- Fonds de concours de la FDE (20% du montant HT) : 14 137.61 €
- Reste à charge pour la commune : 70 688,03€

Soit un coût total pour la commune de 164 839,73 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la convention et autorise M. le maire à la signer.

M. le maire informe également l'assemblée qu'une demande de subvention a été sollicitée auprès du Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires, pour ce programme.

## 3) DELIBERATIONS

- *Adhésion de la commune de Longueau à la Fédération d'Energies de la Somme* :

M. le maire informe l'assemblée que par délibération du 8 septembre 2020 la commune de Longueau a délibéré pour solliciter son adhésion à la FDE, puis par délibération du 23 septembre 2020 le comité Syndical de la Fédération a accepté l'adhésion de la commune de Longueau. Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, les communes du groupement disposent de 3 mois pour se prononcer par délibération sur l'admission de cette commune à la Fédération. M. le maire demande donc à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

- *Installations classées - demande d'autorisation d'exploiter un méthaniseur par la SAS VIMAGRI ENERGIES* :

M. le maire informe l'assemblée que la SAS VIMAGRI ENERGIES sise à Méneslies a déposé une demande en vue d'exploiter un méthaniseur, sur le territoire de la commune de MENESLIES, et de procéder à l'épandage d'effluents.

Il précise qu'une enquête publique sera ouverte du 18 décembre 2020 au 15 janvier 2021, les pièces du dossier seront consultables en mairie de Méneslies aux jours et heures habituels d'ouverture. Du fait que la commune de Feuquières-en-Vimeu soit comprise dans le rayon d'affichage de l'avis d'enquête publique ainsi que concernée par les risques et inconvénients dont ce projet pourrait être la source, le conseil municipal doit émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

- *Avenant n°1 au marché du lot 11 – VRD relatif à la construction du pôle enfance jeunesse* :

M. le maire explique que suite à la découverte d'un réseau de drainage reprenant une partie de la toiture du gymnase et impactant l'emprise du pôle enfance, il a été proposé de créer un massif drainant pour l'infiltration des eaux pluviales du gymnase et du pôle enfance dans le prolongement de la noue d'infiltration initialement prévue au projet. Le montant de ces travaux s'élève à 15 750,20 € H.T. Il propose donc valider l'avenant n°1 au marché du lot VRD reprenant ces travaux, soit une augmentation du marché initial de 12,33%.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'avenant et autorise M. le maire à le signer.

- *Contrat de prestation de service de fourrière animale avec la SPA* :

M. le maire informe l'assemblée que le contrat en cours arrive à échéance le 31/12/20, la proposition de renouvellement du contrat pour l'année 2021 sera renouvelable 2 fois. Les termes du contrat stipulent que la fourrière de la SPA d'Etalondes s'engage à recevoir les chiens et chats en état d'errance ou de divagation qui lui seront amenés par les représentants ou les agents de la collectivité. Le montant de la redevance est fixé à 1,27 €/habitant pour l'année 2021, à 1,30€/habitant pour l'année 2022 et à 1,33€/habitant pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la convention et autorise M. le maire à la signer

- *Ouvertures dominicales 2021* :

Après avoir reçu les demandes des commerçants, puis après avoir reçu l'avis du Président de la CCV, M. le maire demande donc à l'assemblée de formuler son avis concernant les ouvertures dominicales fixées comme suit pour l'année 2021 ;

Propositions de dates fixant les ouvertures le dimanche des commerces de détail :
- 7 mars : lancement des nouvelles collections
- 5 décembre : fêtes de fin d'année
- 12 décembre : fêtes de fin d'année
- 19 décembre : fêtes de fin d'année

Propositions de dates fixant les ouvertures le dimanche des concessions automobiles et motos :
-17 janvier
- 14 mars
- 13 juin
- 19 septembre
- 17 octobre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

- *Dépenses d'investissement avant le vote du budget* :

M. le maire rappelle que conformément à l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget le maire peut mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, mais

concernant la section d'investissement une délibération est nécessaire afin d'autoriser le maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après délibération le conseil accepte

- *Décision modificative* :

M. le maire donne lecture des modifications budgétaires à apporter au budget communal 2020 :

Section Investissement (mouvement de crédits) – DEPENSES

Compte 1641 : + 1000 €
Compte 165 : + 300 €

- Opération « Entretien des bâtiments communaux »
  Compte 2135 : + 5 400 €
- Opération « restructuration mairie »
  Compte 2135 : + 8 300 €
  Compte 2183 : + 1 400 €
  Compte 2313 : + 26 000 €
- Opération « construction pôle enfance jeunesse »
  Compte 2313 : + 20 200 €
- Opération « Voirie »
  Compte 2315 : + 7 500 €
- Opération « Investissements futurs » : - 70 100 €

*Section de fonctionnement (mouvement de crédits)* - DEPENSES

- Chapitre 011 : Charges à caractère général
  Compte 60611 : eau et assainissement : + 5 500 €
  Compte 60612 : Energie/électricité : + 30 000 €
  Compte 60631 : fournitures d'entretien : + 800 €
  Compte Livres, disques… : + 1 500 €
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues
  Compte 022 : - 37 800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision modificative.

- *Autorisation de mise en vente de logements sociaux* :

M. le maire explique à l'assemblée que tous les logements appartenant à un organisme HLM sont soumis aux dispositions relatives à la vente Hlm prévues par les articles L443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Afin de répondre à une attente des habitants et aux besoins d'alimentation en fonds propres de l'office, l'AMSOM Habitat a inscrit dans son plan stratégique de patrimoine, un objectif annuel de 35 logements vendus pour l'ensemble du département de la Somme, ce qui représente un impact extrêmement faible pour la commune. Toutefois la règlementation exige que la commune donne son autorisation pour la mise en vente de ces logements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

## 4) REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2121-8 du CGCT, depuis le dernier renouvellement des conseils municipaux, le règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants ; qu'il doit être voté dans les 6 mois suivant l'installation du conseil municipal.

Il rappelle que le projet de règlement intérieur a été remis à chaque conseiller avec la convocation. Il donne lecture des articles du règlement intérieur.

Après avoir apporté des précisions et modifications, le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur.

## 5) REVITALISATION DU CENTRE-BOURG : SECTEUR PRIORITAIRE

M. le maire rappelle les objectifs du plan guide :

- ✓ Un centre-bourg lisible et accueillant : susciter l'arrêt et faire du centre-bourg un démonstrateur de la qualité de vie
- ✓ Des espaces de vie quotidienne de qualité : valoriser les équipements et services, proposer un cadre de vie de qualité

- ✓ Une attractivité commerciale renouvelée : offrir un cadre plus propice à la fréquentation des commerces
- ✓ Une identité autour du patrimoine industriel et de la nature réaffirmée : mettre en valeur les ressources du patrimoine.

A ces objectifs correspondent des fiches-actions classées selon les secteurs ci-dessous

- Habitat et foncier
- Commerces
- Cadre de vie
- Mobilité
- Vie locale

Il rappelle que le conseil municipal doit maintenant hiérarchiser les secteurs afin de pouvoir engager rapidement les premières actions.

Suite à une réunion avec un architecte du CAUE 80 (association de conseil, d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), puis à la réunion de la commission « aménagements urbains », M. Maviou explique que la réalisation de la Place a été retenue comme le secteur prioritaire du fait que l'aménagement de la place va engendrer la réalisation d'autres actions comme le commerce, la mobilité, la liaison entre les structures communales…

Une deuxième action pourra être engagée simultanément, et la mobilité, et plus particulièrement le tour de ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la décision de la commission, à savoir la réalisation de l'aménagement de la Place.

M. le maire donne lecture des décisions prises par délégation de fonction pour l'année 2020 :

- ✓ N°01-2020 : signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise EGI GRESSIER (restructuration mairie) d'un montant de 1 872,49 € H.T, soit une plus-value de 2,82%
- ✓ N°02-2020 : signature d'un avenant n°3 avec l'entreprise EGI GRESSIER (restructuration mairie) d'un montant de 1 115,53 € H.T, soit une plus-value de 1,17%
- ✓ N°03-2020 : signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise GLANDDIER (restructuration mairie) d'un montant de 275,00 € H.T, soit une plus-value de 1,49%
- ✓ N°03-1-2020 : signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise JPL GC (pôle enfance) d'un montant de 2 114,80 € H.T, soit une plus-value de 0,68%
- ✓ N°03-2-2020 : cession d'un véhicule (Peugeot Partner au prix de 200 €)
- ✓ N° 04-2020 : demande de subvention au titre de la DSIL pour le remplacement des menuiseries de la Poste. Montant sollicité 23 055,00 €
- ✓ N°05-2020 : signature d'un avenant n°2 avec l'entreprise JPL GC (pôle enfance) d'un montant de – 1 031,00 € H.T, soit une moins-value de 0,68%
- ✓ N° 06-2020 : demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds de relance et de solidarité avec les territoires pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue Barbusse. Montant sollicité 45 500 €
- ✓ N° 07-2020 : signature d'un avenant n°5 avec l'entreprise GANCE (restructuration mairie) d'un montant de 680,00 € H.T, soit une plus-value de 1,15%
- ✓ N° 08-2020 : signature d'un avenant n°6 avec l'entreprise GANCE (restructuration mairie) d'un montant de 2 380,00 € H.T, soit une plus-value de 3,98%
- ✓ N° 09-2020 : Autorisation de dépôt d'un permis de construire pour l'aménagement du centre de secours et d'incendie
- ✓

M. CUVIER rend compte de l'avancement du chantier concernant le pôle enfance jeunesse.

Mme HECKMANN informe l'assemblée que suite aux contacts pris par les élus auprès des personnes âgées isolées pendant le confinement, l'idée d'offrir un colis à Noël aux personnes âgées a été émise. Toutefois en raison de la date tardive de cette décision, et du nombre important de colis (plus de 550), il n'a pas été possible d'offrir un colis similaire à celui offert lors du repas, un colis de friandises sera distribué pendant les fêtes.

M. MAVIOU rend compte de la réception de chantier des travaux rue Curie.

Il félicite également les agents communaux pour leur implication dans la réalisation et l'installation des illuminations de fin d'année.

Mme PLATEL fait part du montant de dons récoltés à l'occasion du téléthon. La somme versée à l'AFM s'élève à 3 025,53 €. Elle précise que plusieurs commerçants continueront de récolter les dons jusqu'à la fin du mois de décembre.

M. le maire rend compte d'une réunion avec les services de gendarmerie au cours de laquelle la vidéosurveillance a été abordée. Plusieurs collectivités se sont engagées dans ce dispositif toutefois certaines rencontrent des problèmes liés à la défaillance du matériel, aux images de mauvaise qualité et, qui de ce fait, sont inexploitables. C'est pourquoi la « cellule prévention technique de la malveillance » de la gendarmerie conseille aux collectivités de travailler en collaboration avec les autres collectivités ou même avec l'intercommunalité afin de travailler sur des itinéraires. Enfin il précise que le syndicat Somme numérique travaille et développe la vidéosurveillance sur le département. M. le maire préconise donc d'attendre quelques mois avant de s'engager dans cette démarche, ce qui laissera le temps de concerter les autres collectivités et Somme Numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.